

Dépêche AEF : "Les libertés académiques sont remises en cause par les réformes de l'organisation et du financement de l'ESR" (Snesup-FSU)

5-6 minutes

"Le Snesup-FSU lance l'alerte car les libertés académiques sont remises en cause par les réformes de l'organisation de l'ESR et de son financement", souligne Philippe Aubry, secrétaire général adjoint du syndicat, à l'occasion d'une conférence de presse, le 7 février 2020. Cette rencontre était organisée la veille de la journée internationale pour la défense des des libertés académiques. Alors que le syndicat organise le 8 février un colloque sur les libertés académiques, il juge que "le combat n'est pas définitivement gagné".



Michel Maric, Marc Delepouve (co responsables international au Snesup-FSU) et Philippe Aubry (SG adjoint du syndicat), le 7 février 2020 à Paris. AEF - CC

Selon Philippe Aubry, "la volonté de marchandisation des connaissances et le contrôle accru sur les agents – dont les chercheurs et les enseignants-chercheurs, qui sont renvoyés à des agents de production – remettent en cause l'autonomie, la liberté académique des universitaires, pourtant inscrite dans la Constitution". "Les conditions de la production du savoir et la volonté d'influer sur les décisions des chercheurs en fonction de considérations qui peuvent être essentiellement concurrentielles, marchandes ou politiques représentent un réel danger", insiste-t-il également, lors d'une conférence de presse, le 7 février 2020 à Paris.

Précarité, baisse des financements récurrents

Pour Marc Delepouve, co responsable du secteur international du syndicat, dans "le contexte néolibéral, la concurrence entre États induit une pression sur la formation et la recherche". Il souligne également le développement des formes d'autoritarisme, avec en France "un État de plus en plus policier", notamment. Ces "formes d'autoritarisme s'exercent sur les différents services publics, notamment l'ESR, à travers quatre axes principaux :

- "la précarité, qui augmente et la soumission des personnels à leur hiérarchie" ;
- "le financement des établissements, laboratoires et organismes, avec une baisse de la part récurrente au profit d'appels à projets, notamment" ;
- "l'évolution des conseils décisionnaires des établissements, comportant de plus en plus de personnalités extérieures et moins d'élus. Sur ce sujet, les établissements publics expérimentaux suscitent des "inquiétudes", indique Philippe Aubry ;
- "les modalités d'évaluation".

Contrairement à la position exprimée par la sociologue Nathalie Heinich lors du récent colloque de QSF sur le même thème ([lire sur AEF info](#)), Marc Delepouve estime également qu'un "danger serait de distinguer liberté académique et liberté d'expression, précisant que la dernière est "l'une des composantes des libertés académiques", alors que l'université doit "rester ouverte et rayonner sur l'ensemble de la société". "Nous attendons également de la ministre de l'ESRI, Frédérique Vidal qu'elle garantisse les prérogatives du CNU, ainsi que l'autonomie et l'indépendance des enseignants-chercheurs", ajoute Michel Maric, co responsable du secteur international au Snesup-FSU.

Les atteintes contre les libertés académiques en Europe sont plus "sournoises"

Michel Maric insiste également sur "l'augmentation des atteintes aux libertés académiques dans le monde", citant notamment les situations en Turquie et au Sénégal. Ces dernières sont recensées dans le [rapport](#) publié en novembre dernier par Scholars at risk. Si le Snesup-FSU est "en phase" avec cette publication, il regrette qu'elle ne documente pas les attaques contre les libertés académiques en Europe, souvent "plus sournoises". "Nous allons essayer de faire ce travail et de remonter les cas", souligne Michel Maric.

Il explique également que le Snesup-FSU a participé à la création d'une plateforme syndicale internationale intitulée "pour des universités publiques, démocratiques et autonomes", avec les

syndicats suivants : Eđitim Sen (Turquie), FGESRS (Tunisie), SAES et Sudes (Sénégal). Ce n'est "qu'au travers de la lutte unitaire que nous pourrions libérer les universités, développer les libertés académiques et consolider les droits des étudiants à l'éducation", soulignent-ils dans un appel. Par ailleurs, le Snesup-FSU, le SNCS-FSU et la Fédération québécoise des professeurs d'université ont fait adopter une résolution visant à garantir les libertés académiques de l'ESR, lors du 8e congrès mondial de l'internationale de l'Éducation en juillet 2019 à Bangkok.

Libertés académiques : Le Snesup-FSU a tenu un colloque le 8 février 2020

Organisé à l'occasion de la journée internationale pour la défense des libertés académiques, le 8 février 2020, le [colloque](#) du Snesup-FSU s'est tenu de 14 à 17 heures à l'ENS Paris (campus de Jourdan). Au programme : un focus sur la Turquie et sur l'Europe, une session consacrée aux "attaques contre les libertés académiques en France" ou encore une session sur la mobilisation pour la défense des libertés académiques.